



André LOMBARDI
Notaire à METZ, 7 Rue Charlemagne
03 87 65 71 22

VENTE PAR ADJUDICATION FORCEE

Le **Mardi 25 avril 2023 à 14 heures**, à METZ (57000), 23 avenue Foch, HOTEL IBIS STYLES METZ CENTRE GARE, Me LOMBARDI, commis judiciairement, procédera à l'adjudication publique à l'extinction des feux, des fractions ci-après désignées d'un immeuble en copropriété situé à METZ (57070), 5 rue de la Croix de Lorraine, et cadastré :

Préfix	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	PM	128/33	rue de la Croix de Lorraine	11 ca
	PM	110/33	rue de la Croix de Lorraine	03 a 83 ca
Contenance totale				03 a 94 ca

Le lot de copropriété suivant :

Lot numéro huit (8) - Au premier étage :

Un appartement comprenant une chambre, un séjour, une kitchenette, une salle de bains - WC, deux dégagements, une partie de palier.
Et les 1143 / 10.000èmes des parties communes générales de l'immeuble.

Une visite des biens, autorisée par le Tribunal Judiciaire de METZ, est organisée le vendredi 14 avril 2023 à 9 heures.

Mise à prix : QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €)

Le prix d'adjudication sera payable en l'étude du notaire commis dans les trois mois de l'adjudication. Il produira intérêts au taux de 4% l'an à compter de l'adjudication, et en cas de retard au taux de 6% l'an à compter de la date d'expiration du délai de trois mois ci-dessus. En cas de paiement dans les deux mois de l'adjudication, il ne sera dû aucun intérêt.

Ne seront admises à porter des enchères que les personnes qui auront consigné **au préalable, par virement bancaire ou par chèque de banque**, en l'étude de Me LOMBARDI, une somme correspondant à 25 % de la mise à prix.

Maître LOMBARDI, est judiciairement commis, dans la procédure d'exécution forcée immobilière suivant ordonnance du Tribunal d'Instance de METZ, en date du 19 avril 2017, sous numéro LI 139/16, ayant acquis force de chose jugée,

CONTRE la SCI SYMMOBAIL, société civile immobilière, dont le siège social est à METZ (57000), 2 rue Drogon, immatriculée au RCS de METZ sous le n°491651584, représentée par son gérant, Monsieur Jamal SIDI-YACOUB,

A LA REQUETE de la Banque CIC EST, dont le siège est à STRASBOURG (67000), 31 rue Jean Wenger-Valentin,

La mention d'exécution forcée immobilière a été inscrite d'office le 10 juillet 2017 au livre foncier de METZ.

Le cahier des charges et les pièces de procédure sont déposés en l'étude de Me LOMBARDI où chacun peut en prendre connaissance sans frais. Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication doivent être produites au Tribunal Judiciaire, à peine de déchéance, conformément aux dispositions de l'article 159 de la loi du 1er juin 1924, au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication. Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même, doivent être produites au Tribunal judiciaire, au plus tard deux semaines après l'adjudication.

La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription, avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.